

COURRIEL

Laval, le 20 juillet 2017

**Objet : Demande d'accès concernant le 4420 et 4422a, rue Louis B Mayer, lots
4828292 et 4 828 293 à Laval.**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 5 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 30 mars 2004, 4 pages
2. Avis d'infraction du 15 janvier 2003, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 16 janvier 2003, 3 pages
4. Certificat d'autorisation du 2 juin 2010, 3 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : isabelle.falardeau@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-13-01-6450045

DATE DE RÉDACTION : 25 mars 2004

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 3 février 2004 AM

INSPECTEUR :
Sophie Daigneault

LIEU INSPECTÉ

Lot 1221759
Face au 4295, boul. St-Elzéar ouest
Laval (Québec)

PROPRIÉTAIRE (S)

Les Investissements So-Bel inc.
4239, Notre-Dame
Laval (Québec) H7W 1T3

PLAIGNANT(E) : N/A (x) **Rencontré** **oui ()** **non ()**

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : AUCUNE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (x) **Nombre : ()** **CROQUIS ()** **PLAN(S) ()** **CARTE(S) ()**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

BUT(S) : Vérifier si il y a dépôt de neiges sur le terrain. Inspection systématique.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suite à une plainte de la ville de Laval, une inspection a eu lieu le 8 janvier 2003. Un avis d'infraction a été transmis à l'entreprise le 15 janvier 2003. Par la suite, l'entreprise s'est engagée le 22 janvier 2003 à cesser le dépôt de neige à cet endroit. Par la suite, le 24 février 2003, une inspection de contrôle a eu lieu. Il a alors été constaté qu'il n'y avait pas eu de dépôts de neiges supplémentaires. Par la suite, le 23 avril 2003, l'entreprise nous a envoyé une lettre demandant un certificat d'autorisation. Aucun document n'a été déposé depuis.

Je me suis rendu sur les lieux afin de m'assurer que les activités de dépôts de neiges n'avaient pas repris.

À mon arrivée, je constate qu'il n'y a eu aucun dépôt de neige sur le lot 1221759. Le terrain est vacant et il n'y a pas d'amas de neiges.

3. CONCLUSION

Il n'y a aucune activité à cet endroit.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de retirer ce lieu de la liste des lieux d'élimination de neiges.

5. VÉRIFICATION

- **RÉDIGÉ PAR :** Sophie Daigneault *S. Daigneault* 2004/03/25

- **VÉRIFIÉ PAR :** Jean Brazeau, chef d'équipe *J. Brazeau* 04-03-20

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord!

ANNEXE PHOTO

IDENTIFICATION: Lot 1221759
Laval (Québec)

N/RÉFÉRENCE: 7316-13-01-6450045

DATE : 3 février 2004

PHOTOS

PRISES PAR : Sophie Daigneault

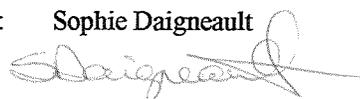


Photo # 6123

Note :

Vue du terrain. Il n'y a pas
d'amas de neiges et l'entrée
est inaccessible.



Photo # 6124

Note :

Autre vue du terrain.



lot 1221759





CERTIFIÉ

Laval, le 15 janvier 2003

AVIS D'INFRACTION

Les Investissements SO-BEL Inc.
4239, boulevard Notre Dame
Laval (Québec)
H7W 1T3

N/Réf.: 7316-13-01-6450045

Objet : Lieu d'élimination de neige sur le lot 1221759 du cadastre du Québec à Laval

Mesdames,
Messieurs,

À la suite d'une inspection effectuée le 8 janvier 2003 par monsieur Luc Brisson, un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

1. ; Exploitation sans certificat d'autorisation d'un lieu d'élimination de neige.

-Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q.,
c. Q-2;
Article 22;

850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: laval@menv.gouv.qc.ca

♻️ Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7316-13-01-6450045

Le 15 janvier 2003

-Règlement sur les lieux d'élimination de neige,
Q-2, r.15.1
.Article 1;

2. ; Dépôt de neige dans un lieu non autorisé par le ministère de
l'Environnement

-Règlement sur les lieux d'élimination de neige,
Q-2, r.15.1
.Article 1;

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement toute activité et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 15 février 2003.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Luc Brisson au (450) 661-2008 poste 311.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Alain Rochon
Chef d'équipe

AR/LB/lb

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la faune
Direction régionale de LAVAL

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-13-01-6450045

DATE DE RÉDACTION : 13 janvier 2003

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 8 janvier 2003

INSPECTEUR : Luc Brisson

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Lot 1221759
Les Investissements So-Bel Inc
boulevard St Elzéar Ouest
Laval

Les Investissements SO-BEL INC.
4239, boulevard Notre Dame
Laval (Québec)
H7W 1T3

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Plainte, dépôt de neige dans un site non autorisé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-13-01-6450045

DATE DE RÉDACTION : 13 janvier 2003

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 18 décembre 2002, monsieur Paul Kuzak du service des travaux publics de la ville de Laval, nous informait de la présence d'un dépôt de neige non autorisé sur le lot 1221759 situé en face du 4255, boul St Elzéar Ouest. Ce lot appartient à l'entreprise Les Investissements SO-BEL INC.

Le 8 janvier 2003, suite aux dernières précipitations de neige qui ont eu lieu dans la nuit du 7 au 8 janvier, une inspection a été effectuée sur le lot 1221759 afin de vérifier si de la neige usée y avait été transportée. Sur place un employé de l'entreprise art. 23-24 art. 23-24 finissait d'étendre, à l'aide d'un tracteur, la neige qui y avait été transportée. Selon l'employé, la neige provenait de bâtisses industrielles appartenant au propriétaire du lot 1221759, pour plus de renseignement il a demandé de communiquer avec monsieur art. 53-54 (tel. art. 53-54).

Le 9 janvier 2003, monsieur art. 53-54 (art. 53-54) de l'entreprise art. 23-24 a appelé pour s'informer de la réglementation concernant les neiges usées. Il a confirmé que la neige déposée sur le lot 1221759 provenait de terrains industriels appartenant à l'entreprise Investissements SO-BEL INC qui est aussi propriétaire du lot situé sur le boulevard St Elzéar. art. 23-24 a été informé que le lot 1221759 n'est pas un lieu autorisé pour le dépôt de neige. Il a aussi été avisé que le dépôt de neige dans un lieu d'élimination non autorisé et l'exploitation d'un lieu non autorisé constituaient des infractions au règlement sur les lieux d'élimination de neige.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-13-01-6450045

DATE DE RÉDACTION : 13 janvier 2003

3. CONCLUSION

L'entreprise SO-BEL INC possède un terrain (lot 1221759) situé en face du 4255, boulevard St Elzéar qu'elle utilise pour déposer la neige des propriétés industrielles et commerciales qu'elle possède. Le site n'est pas un lieu d'élimination de neige autorisé par le ministère de l'environnement.

4. RECOMMANDATION(S)

Émettre un avis d'infraction au propriétaire du lot où la neige a été déposée.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Luc Brisson

Luc Brisson 13 Janv '03

- VÉRIFIÉ PAR : Alain Rochon

Alain Rochon 16 janv. '03

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord, effectuer un suivi après la prochaine chute de neige et après le 15 fév. pour le plan des couvertifs

DIRECTEUR :

SAGIF

Laval, le 2 juin 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Les Entreprises J.G. Guimond inc.
143, rue de la Station
Laval (Québec) H4M 3W1

Objet : Remblayage d'une saulaie humide dans le cadre du développement
du secteur Louis-B.-Mayer
N/Réf. : 7430-13-01-01316-00
400700523

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 mars 2010, reçue le 19 mars 2010 et complétée le 25 mai 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage d'une saulaie humide d'une superficie de 11 459 mètres carrés pour la réalisation d'un développement commercial dans le quadrilatère formé par l'autoroute 440 au sud, la rue Louis-B.-Mayer au nord, le boulevard Curé-Labelle à l'est et la rue Joseph-A.-Bombardier à l'ouest, sur le lot 2 735 506 du cadastre rénové du Québec, Ville de Laval ;
- Compensation par la mise en valeur et la conservation d'un terrain en milieu terrestre d'une superficie égale à 11 459 mètres carrés. La mise en valeur devra être

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01316-00
400700523

Le 2 juin 2010

réalisée dans un délai de quinze mois suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 17 mars 2010 et signé par art. 53-54 biologiste, art. 23-24 quatre pages et documents complémentaires ;
- Rapport de art. 23-24 intitulé « *Caractérisation du milieu naturel du quadrilatère formé par la rue Édith, l'autoroute 440, le boulevard Curé-Labelle et l'emprise hydroélectrique, à Laval* », mars 2010, 25 pages et annexes ;
- Rapport de art. 23-24 intitulé « *Évaluation environnementale pour un projet de compensation situé entre la rue Debussy et le boulevard des Mille Îles, à Laval* », mars 2010, 13 pages et annexes ;
- Rapport de art. 23-24 intitulé « *Évaluation environnementale du projet de développement sur le lot 2 735 506, à Laval* », mars 2010, 19 pages et annexes ;
- Résolution CE-2010/1861 du comité exécutif de la Ville de Laval pour le développement du secteur Impact 440, 24 mars 2010 ;
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 mars 2010, par art. 53-54 biologiste, art. 23-24
- Courriels transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés des 31 mars, 6, 19 et 21 avril et 18 mai 2010, par art. 53-54 biologiste, art. 23-24
- Devis de plantation, aménagement des lots 1 856 063, 1 856 020, 1 856 062, 1 856 019 et 1 856 053, mis à jour, avril 2010, signé par art. 53-54 biologiste et art. 53-54 biologiste, art. 23-24 transmis dans un courriel du 6 avril 2010 par art. 53-54 biologiste, art. 23-24
- Lettre datée du 19 mai 2010, signée par art. 53-54 notaire, art. 23-24 transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par courriel;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-13-01-01316-00
400700523

Le 2 juin 2010

- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 25 mai 2010 par art. 53-54 [redacted] biologiste, art. 23-24 [redacted]

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/WI/ag

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides